

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques de Bissy - Site des Fontanettes à Chambéry - Cession des parties de parcelles cadastrées section AH n° 67p-61p-87p-47p aux sociétés TITM et D3S
Modification de la délibération n° 008-16 C du 11 février 2016

• date de convocation le 17 mars 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Leyse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Hubert Marechal

Sainte-Reine

François Blanc

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération **n° 103-17 C**

objet **RS - Parc d'activités économiques de Bissy - Site des Fontanettes à Chambéry - Cession des parties de parcelles cadastrées section AH n° 67p-61p-87p-47p aux sociétés TITM et D3S**

Modification de la délibération n° 008-16 C du 11 février 2016

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que Chambéry métropole a acquis un tènement économique d'environ 4,6 hectares sur le site des Fontanettes à Chambéry.

Huit lots de foncier à commercialiser d'une superficie d'environ 1 800 m² à 3 990 m² ont été prévus dans le cadre de cet aménagement. A ce jour, tous les lots de ce site ont été commercialisés et sont pour la plupart sous compromis de vente.

Par délibération n° 008-16 C du 11 février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot 4, cadastré section AH n° 67p-61p-87p-47p, d'une superficie totale d'environ 6 200 m², aux sociétés TITM et D3S qui souhaitaient élaborer un projet commun pour construire deux bâtiments.

A ce jour, pour des raisons juridiques et financières, les deux sociétés ont sollicité l'agglomération afin que deux lots soient créés pour accueillir chacun un bâtiment. En conséquence, chaque entreprise se porte acquéreur d'un lot :

- la société D3S se porte acquéreur du lot numéroté 4, d'une superficie d'environ 3 000 m²,
- et la société TITM se porte acquéreur du lot nouvellement numéroté 8, d'une superficie d'environ 3 200 m².

Un permis de construire commun permettant la construction des deux bâtiments a d'ores et déjà été déposé par les deux sociétés.

L'ensemble des autres conditions prévues dans la délibération n° 008-16 C sont maintenues et notamment les conditions financières.

Il est donc proposé d'approuver la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AH n° 67p-61p-87p et 47p :

- à la société D3S, pour une superficie d'environ 3 000 m² (lot n° 4) ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération), ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet,
- à la société TITM, pour une superficie d'environ 3 200 m² (lot n° 8) ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération), ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet,

Les présentes ventes devront intervenir au plus tard le 20 décembre 2017. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, les bénéficiaires de la vente seront déchus de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 008-16 C du 11 février 2016, approuvant la cession du foncier cadastré section AH n° 67p-61p-87p et 47p, d'une superficie totale d'environ 6 200 m², aux sociétés TITM et D3S,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AH n° 67p-61p-87p et 47p :

- à la société D3S, pour une superficie d'environ 3 000 m² (lot n° 4) ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération), ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet,
- à la société TITM, pour une superficie d'environ 3 200 m² (lot n° 8) ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération), ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet,

Article 2 : approuve le fait que la réalisation de la vente devra intervenir au plus tard le 20 décembre 2017. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 103-17 C

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques de Bissy - Site des Fontanettes à Chambéry - Cession des parties de parcelles cadastrées section AH n° 67p-61p-87p-47p aux sociétés TITM et D3S
Modification de la délibération n° 008-16 C du 11 février 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19379H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19379H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017